



Le biofioul est **l'alternative** au fioul domestique pour le chauffage de près de trois millions de ménages vivant dans les territoires ruraux et péri-urbains. C'est **l'énergie** issue **des territoires**, pour le **chauffage des territoires !**

Le biofioul est une énergie nouvelle, composée de fioul domestique auquel on ajoute une part croissante d'ester méthylique d'acide gras (Emag), prioritairement issu de colza cultivé en France. Le biocombustible liquide ainsi obtenu est immédiatement substituable au fioul fossile. Le biofioul F30, contenant jusqu'à 30% d'Emag, alimente ainsi obligatoirement les nouvelles chaudières. Il est également compatible, sous réserve de modifications techniques et du respect des recommandations du fabricant, avec certaines chaudières du parc installées avant le changement de réglementation.

Dans les années à venir, une augmentation de la part renouvelable du biofioul permettra de participer aux objectifs de décarbonation des énergies et d'augmentation de l'usage des énergies renouvelables.

Les essais de compatibilité de chaudières avec un biocombustible contenant jusqu'à 100% d'énergie renouvelable (F100) sont engagés pour permettre une montée progressive du taux d'incorporation.

Le F30 déjà disponible a vocation à remplacer rapidement le fioul fossile ; un soutien des pouvoirs publics est attendu pour accélérer la transition.



Près de 3 millions de ménages chauffés au fioul domestique

3^e énergie de chauffage en France, le fioul domestique équipe aujourd'hui près de 3 millions de logements, essentiellement des maisons individuelles situées dans les zones rurales ou péri-urbaines, souvent non desservies par les réseaux de gaz ou de chaleur. En France, 25 000 communes ne sont pas raccordées aux réseaux de gaz, ce qui représente 20% de la population.

Le combustible liquide, stockable, est particulièrement nécessaire pour les territoires dans lesquels les températures hivernales sont basses et pour de nombreuses typologies de bâtiments existants. Il est aussi indispensable à l'hybridation des pompes à chaleur sur la majorité du territoire métropolitain.

Interdiction des chaudières neuves au fioul 100% fossile

Un décret gouvernemental, paru au Journal Officiel le 6 janvier 2022, interdit l'installation, depuis le 1^{er} juillet 2022, de nouveaux systèmes de chauffage émettant plus de 300 gCO₂e/kWh pci*. Ce décret vise à accélérer la disparition du parc des chaudières fioul au profit de solutions alternatives comme le biofioul.

En effet, les ménages concernés ont la possibilité d'installer de nouveaux équipements alimentés par un biocombustible liquide respectant le plafond d'émission fixé, tel que le biofioul F30 qui contient jusqu'à 30% d'énergie renouvelable. Cette faculté préserve le libre choix du consommateur tout en contribuant à maintenir un mix énergétique équilibré.

** pouvoir calorifique inférieur*



Des utilisateurs satisfaits du fioul domestique mais conscients des enjeux environnementaux

90% des utilisateurs de fioul domestique jugent leur **chauffage au fioul efficace** et **89%** apprécient la **chaleur confortable** qu'il procure. Mais **69%** considèrent que **le fioul est plus polluant** que les autres énergies de chauffage.

Source : enquête Audirep pour FF3C auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 1012 utilisateurs de fioul domestique chauffage réalisée en septembre 2023 (par téléphone).

Le biofioul F30, une énergie contenant jusqu'à 30% de colza

Afin de permettre la transition du fioul vers le biofioul, un premier produit, le F30, qui contient jusqu'à 30% d'ester méthylique de colza prioritairement cultivé en France, a été mis sur le marché pour alimenter les matériels de chauffage neufs. Il est compatible avec beaucoup de chaudières préexistantes sous réserve d'effectuer quelques modifications techniques et de respecter les préconisations du fabricant.

Les réseaux de professionnels de l'installation des matériels de chauffage et de la distribution de biofioul F30 sont organisés.

Un biofioul majoritairement renouvelable pour 2025

La filière veut accélérer la mise sur le marché de nouveaux produits de type biofioul. Elle prépare l'arrivée d'un biocombustible majoritairement renouvelable, dont les émissions de GES seront encore inférieures à celles de l'actuel F30 (270 g CO₂e/kWh pci). Ce nouveau biofioul pourrait être commercialisable pour la saison 2025-2026, sous réserve de validations technique et administrative à court terme.

Parfaitement adapté à la transition énergétique, le biofioul peut en outre contribuer significativement à l'atteinte de l'objectif de pénétration des EnR dans la consommation finale d'énergie en France, fixé par la loi à hauteur de 33% en 2030.



Vers un bioliquide de chauffage 100% renouvelable

Après le déploiement du biofioul F30, suivi par un biocombustible majoritairement renouvelable, l'arrivée d'un bioliquide de chauffage 100% renouvelable (F100) est l'objectif ultime. Les essais de fonctionnement d'équipements thermiques utilisant du F100 sont en cours au Centre Technique des Industries Aéronautiques et Thermiques (CETIAT). Ainsi, la filière met tout en oeuvre pour assurer, à court terme, la mise sur le marché d'équipements compatibles F100 de sorte à créer les conditions favorables à la substitution complète du fioul fossile par un biocombustible liquide.

À l'horizon 2030, les volumes nécessaires au parc des chaudières et des PAC hybrides seront divisés par deux par rapport aux volumes actuels de fioul domestique sous l'effet des gains d'efficacité énergétique des matériels et de la massification des travaux d'économies d'énergie.

Objectif : la fin du fioul 100% fossile à court terme

L'ambition affichée de la filière est de remplacer intégralement, à court terme, le fioul 100% fossile. Un objectif atteignable en combinant la volonté des professionnels pleinement mobilisés et le soutien des pouvoirs publics. Car il reste aujourd'hui un frein principal au développement du biofioul : son prix de vente aux consommateurs, structurellement plus élevé que celui du fioul 100% fossile. Un aménagement de la fiscalité permettant d'inverser ce différentiel en faveur du biofioul pourrait aider son développement en orientant le choix des consommateurs en faveur d'un produit plus vertueux et plus économique.

Des utilisateurs de fioul prêts à s'engager dans la transition énergétique avec le biofioul

47% des consommateurs chauffés actuellement au fioul se disent prêts à **adapter leur chaudière pour pouvoir utiliser du biofioul F30** (changement du brûleur).

57% des utilisateurs de fioul se disent prêts à changer de matériels de chauffage et à **opter pour des matériels « Biofioul ready F100 »** pour pouvoir utiliser, à terme, du F100, bioliquide de chauffage 100% renouvelable.

Source : enquête Audirep pour FF3C auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 1012 utilisateurs de fioul domestique chauffage réalisée en septembre 2023 (par téléphone).



LE BIOFILOUL EST LE FRUIT D'UNE COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE

Les distributeurs d'énergies hors réseaux à l'initiative du biofioul

Le syndicat professionnel FF3C représente les acteurs de la distribution indépendante des énergies hors réseaux. Il est à l'initiative du biofioul, un produit sur lequel il travaille depuis plus de 5 ans. Les 1000 adhérents FF3C sont essentiellement des petites et moyennes entreprises, souvent familiales, implantées de longue date au cœur des territoires.

Les producteurs de colza en première ligne

La Fédération Française des Producteurs d'Oléagineux et de Protéagineux, qui rassemble les cultivateurs de colza, est aux côtés de FF3C depuis l'origine du projet, prouvant ainsi, une nouvelle fois, le rôle indispensable tenu par le monde agricole dans la transition énergétique de notre pays. 80 000 agriculteurs cultivent du colza sur le territoire français.

Les metteurs à la consommation face au défi de la logistique

La Fédération Française des Pétroliers Indépendants regroupe des sociétés d'importation, de stockage et de distribution de produits pétroliers, non affiliées aux raffineurs. Elle occupe donc une place essentielle dans le dispositif de déploiement de la solution biofioul.

La filière chauffage pleinement mobilisée

Les professionnels du chauffage sont des partenaires incontournables.

- Les fabricants de matériels, regroupés pour l'essentiel au sein d'Uniclimate, développent des matériels biocompatibles.
- Les distributeurs professionnels, regroupés au sein de COEDIS, distribuent des solutions et équipements innovants et accompagnent les professionnels de la maintenance et de l'installation.
- Les chauffagistes sont en première ligne pour conseiller leurs clients sur les meilleures solutions de chauffage. Ainsi, les deux organisations professionnelles représentatives des entreprises d'installation, maintenance et réparation de matériels de chauffage sont pleinement intégrées dans la filière biofioul : les Métiers de la Couverture et Plomberie Chauffage de la Capeb d'une part et l'Union des Métiers du Génie Climatique, de la Couverture et de la Plomberie (UMGCCP) de la FFB d'autre part.

